

Le 30 octobre 2020,

Madame Le Maire,

Nous, élus CGT du Comité Technique et du CHSCT, base et Ictam, avons pris connaissance du Flash info diffusé le 29 octobre à 19h43 sur les messageries professionnelles des agents.

Vous informez qu'il fait suite à l'allocution du Président de la République du 28 octobre 2020, alors même que le gouvernement était en conférence de presse pour détailler les mesures à prendre.

Nous soulevons dans votre note, quelques incohérences avec ce qui a été annoncé par le Premier Ministre et la Ministre du Travail. En effet, vous demandez aux agents de se référer à la note du 16 octobre 2020 relative aux dispositions d'organisation du travail pour la continuité du service public. Ils ont donc, selon vous, 2 options :

- venir travailler en présentiel avec une attestation fournie par l'employeur
- télétravailler à hauteur de 3 jours maximum par semaine et venir en présentiel les 2 autres jours. Cette option n'étant valable qu'avec une validation de la hiérarchie et la mise à disposition du matériel informatique adéquate au télétravail.

Cette note est également suivie de faits, puisque depuis hier, plusieurs agents se sont vus refuser le télétravail. Des accueils sont encore ouverts au public, alors même que les mesures de confinement sont applicables dès aujourd'hui.

Pourtant, le Gouvernement a été clair, le télétravail, quand il est possible, n'est pas une option. Nous comprenons à cela, qu'il est obligatoire. De plus, les accueils des services publics doivent se limiter aux services essentiels et uniquement sur rendez-vous ou convocation. Nous revendiquons donc que l'ensemble des agents administratifs suivants soient équipés et placés en télétravail :

- les personnes considérées comme vulnérables

- les agents n'ayant pas de mission d'accueil essentiel
- les personnes prenant les transports en commun
- les agents partageant des bureaux et ne pouvant pas respecter les règles de distanciation physique.

Nous comprenons les difficultés d'organisation liés aux nouvelles directives gouvernementales, et c'est pour cela que nous demandons à être associé à toutes les décisions qui doivent être prises, dans l'intérêt sanitaire des agents, et de la continuité du service public. Nous restons pour cela à votre disposition et à celle de tous les agents.

Les Elus des Syndicats CGT base et Ictam
du Comité Technique et du CHSCT

ICTAM CGT
SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX D'AUBERVILLIERS
INGENIEURS CADRES ET TECHNICIENS
72, Rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers